

sages-femmes

rapport annuel 2006-2007



ORDRE DES  
SAGES-FEMMES  
DU QUÉBEC

Montréal, 28 septembre 2007

Me Gaétan Lemoyne  
Président  
Office des professions du Québec  
800, place d'Youville, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Dominique Porret, SF

Montréal, 28 septembre 2007

Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement, bureau 1.30  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre responsable de l'application  
des lois professionnelles,

Jacques Dupuis

Montréal, 28 septembre 2007

Monsieur Jacques Dupuis  
Ministre responsable de l'application des lois  
professionnelles  
1200, route de l'Église, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des sages-femmes du Québec pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Dominique Porret, SF

MISSION, VISION, VALEURS

MISSION

**Assurer la protection du public**, en établissant la compétence des sages-femmes lors de leur admission à la pratique; en s’assurant du maintien de la compétence des sages-femmes via la formation continue et l’information; en assumant régulièrement une inspection professionnelle des sages-femmes; en voyant au respect des obligations déontologiques et réglementaires; en traitant équitablement les plaintes formulées contre les sages-femmes.

VISION

**Offrir un environnement favorable au développement professionnel de la sage-femme au Québec**, en prenant position dans les débats touchant la santé, la périnatalité, l’organisation des soins de santé et du système professionnel; en informant la population sur les sujets touchant la naissance et la périnatalité.

**La sage-femme : la professionnelle de la maternité.** La sage-femme est la première professionnelle à qui s’adressera la femme lorsqu’elle deviendra enceinte ou désirera s’informer sur sa grossesse; elle est la première intervenante dont l’expertise et la compétence la désignent comme la professionnelle du suivi complet de la maternité, lorsque tout se déroule normalement.

VALEURS

**Le respect, la responsabilité et l’imputabilité, l’intégrité et l’équité** sont les valeurs qui guident et mobilisent l’Ordre des sages-femmes du Québec, dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

**Le respect** : L’OSFQ travaille dans le respect de la diversité d’opinion et le respect de la différence.

**La responsabilité et l’imputabilité** : L’OSFQ s’acquitte des obligations qui lui sont confiées en vertu du Code des professions, principalement en assurant l’encadrement de ses membres, et rend compte aux différentes instances de ses activités, dans une perspective à court, moyen et long terme.

**L’intégrité** : Par le Code de déontologie, l’OSFQ définit les exigences pour que l’éthique soit omniprésente au sein des relations tant de la sage-femme avec la femme, que de la sage-femme avec ses pairs et les autres membres de la société.

**L’équité** : L’OSFQ fait preuve de vigilance pour traiter ses membres avec justice.

MEMBRES DU BUREAU

ADMINISTRATRICES

|                                                       |                          |
|-------------------------------------------------------|--------------------------|
| Présidente                                            | Raymonde Gagnon, SF      |
| Vice-présidente                                       | Marie-Ève St-Laurent, SF |
| Secrétaire                                            | Julie Pelletier, SF      |
| Trésorière                                            | Marleen Dehertog, SF     |
| Administratrice                                       | Marie Brunet, SF         |
| Administratrices nommées par l’Office des professions |                          |
|                                                       | Jeanne Harnois-Frigon    |
|                                                       | Élisabeth Normandeau     |

SIÈGE SOCIAL

|                                     |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Secrétaire générale                 | Louise Lanctôt        |
| Chargée d’affaires professionnelles | Maëcha Nault          |
| Agente de bureau                    | Marie-Hélène Sarrasin |

SOMMAIRE

|                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------|----|
| Mission, Vision, Valeurs                                        | 2  |
| Membres du Bureau                                               | 3  |
| Siège social                                                    | 3  |
| Rapport de la présidente                                        | 4  |
| Mot de la secrétaire générale                                   | 8  |
| Rapport de la secrétaire                                        | 9  |
| Conseil consultatif                                             | 10 |
| Renseignements généraux                                         | 11 |
| Activités du Bureau                                             | 12 |
| Inspection professionnelle                                      | 15 |
| Bureau de la syndique                                           | 16 |
| Comité de révision                                              | 17 |
| Comité de discipline                                            | 18 |
| Pratique illégale                                               | 19 |
| Admission à l’exercice                                          | 20 |
| Formation continue                                              | 21 |
| Comité provisoire de la formation                               | 22 |
| Étude et d’enquête sur les mortalités et morbidités périnatales | 23 |
| Comité de développement                                         | 24 |
| Comité des lignes directrices                                   | 25 |
| Représentation à différents comités                             | 26 |
| États financiers au 31 mars 2007                                | 27 |
| Annexe : Philosophie des sages-femmes                           | 37 |

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2006-2007 a été celle où l'Ordre a fait le bilan sur ses huit années d'exercice, conformément à l'article 79 de *Loi sur les sages-femmes*. L'Ordre a remis à l'Office des professions un premier bilan en novembre 2002. Ce deuxième bilan, présenté en août 2006 à la demande de l'Office, complète l'obligation de l'OSFQ en cette matière.

Dans son bilan, l'OSFQ a démontré qu'il s'est acquitté de sa mission de protection du public tant par la mise en œuvre de toute la réglementation nécessaire au fonctionnement d'un ordre professionnel, que par l'encadrement de la profession.

Tout en répondant à des demandes en provenance du gouvernement, l'Ordre a mis en œuvre les priorités stratégiques adoptées par le Bureau pour soutenir la pratique et la profession dans tous ses aspects.



### DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le développement de la pratique professionnelle était la première des quatre priorités stratégiques 2006-2007 que le Bureau avait adoptées.

Pour opérationnaliser cette priorité, l'Ordre a mis sur pied un comité sur l'accouchement vaginal après césarienne (AVAC) afin de documenter la pratique de l'AVAC. L'Ordre a décidé de faire l'analyse des cas d'AVAC dans un contexte de suivi des sages-femmes depuis que le *Règlement sur les cas nécessitant une consultation d'un médecin ou un transfert de la responsabilité clinique à un médecin* est en vigueur. Le comité organise actuellement une collecte de données statistiques concernant la pratique des AVAC par des sages-femmes. La recension des écrits pour les membres a été remise à jour et diffusée aux membres.

Durant l'année, le Bureau a demandé au comité sur les lignes directrices de lui soumettre un plan de travail pour déterminer les sujets pertinents à la rédaction de lignes directrices.

### DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Le *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation* a passé la première étape avec la publication du règlement pour commentaires dans la Gazette officielle. Une fois adopté, ce règlement viendra soutenir le déploiement de la profession et augmenter l'accessibilité aux services de sages-femmes.

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Dès l'automne, l'Ordre a préparé un dossier pour obtenir l'aide financière du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) pour favoriser l'accès à la profession aux quelque 100 candidates sages-femmes formées à l'étranger. Le MICC a accordé une subvention en janvier 2007. Grâce à ce soutien financier, le Bureau a mis sur pied un comité d'experts pour concevoir une grille des compétences permettant l'évaluation des acquis. La subvention permettra également la création d'un module d'autoévaluation en ligne donnant aux candidates formées à l'étranger un aperçu des compléments de formation. Le module vise à faciliter leur prise de décision pour demander l'accès au permis de pratique sage-femme.

Après avoir participé aux consultations sur le projet de politique en périnatalité du MSSS, l'Ordre a encouragé les membres à répondre à l'invitation de participer aux tournées régionales de consultation du MSSS. Sachant que les femmes sont de plus en plus nombreuses à demander les services de sages-femmes, il était important de s'assurer, dans une optique de protection du public, que les services de sages-femmes répondraient à ces besoins en quantité et qualité.

Le projet de politique de périnatalité énonce l'objectif de 21 maisons de naissance d'ici 10 ans. On ne peut que saluer les efforts soutenus des sages-femmes pour l'ouverture de nouvelles maisons de naissance qui commencent à porter fruit. Ainsi, une huitième maison a ouvert officiellement ses portes en décembre 2006 dans les Laurentides.

L'OSFQ a poursuivi son soutien aux projets de maisons de naissance, notamment celles du

Plateau et des Laurentides. Il a également conseillé les sages-femmes de la maison de naissance de Gatineau dans son développement ainsi que le Centre de maternité de l'Estrie sur des sujets comme l'entente avec le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke et la prescription des médicaments.

### PÉRENNITÉ DE L'ORDRE

Le Bureau souhaitait outiller les comités pour consolider l'Ordre. Les comités sont les pivots d'un ordre professionnel, notamment dans le contrôle et la surveillance de l'exercice. Depuis près de 8 ans, les membres ont travaillé sans relâche dans plusieurs comités afin de respecter le fonctionnement d'un ordre professionnel. Il importait de donner un nouveau souffle aux membres qui participent, souvent bénévolement, dans plusieurs comités. L'Ordre a organisé des rencontres et des conférences téléphoniques pour identifier les besoins des comités et pouvoir mieux y répondre. Ces rencontres ont permis de mettre en place de nouveaux procédés pour améliorer le fonctionnement et faciliter la tâche de toutes les personnes concernées. Dans la foulée de ces rencontres, l'Ordre a prévu une formation destinée à les outiller et à les soutenir dans leurs travaux.

Durant l'année, la permanence s'est consolidée. Le support aux comités, la centralisation des informations pour une meilleure circulation et le classement des dossiers ont été parmi les éléments qui ont renforcé l'identification à l'Ordre. Avec l'entrée en vigueur de la *Loi d'accès à l'information applicable aux ordres professionnels*, la consolidation et la centralisation des informa-



## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

tions sont devenues des éléments incontournables pour confirmer la place de l'Ordre comme membre à part entière du système professionnel.

L'Ordre a poursuivi son action pour développer une interface crédible auprès des organismes réglementaires et des autres ordres professionnels. La participation des membres de comités ou du Bureau aux colloques et aux formations a renforcé la qualité de son réseautage.

L'Ordre a également participé à la mise à jour des documents d'information transmis par des comités ou organismes du milieu de la santé, notamment avec Info-santé et le comité d'accompagnement scientifique pour la production du *Guide prénatal mieux vivre avec notre enfant de la naissance à deux ans*. Ce guide sur la période de grossesse est le premier volume portant sur ce moment important de la vie d'un couple.

La participation de l'Ordre a confirmé qu'il est un acteur essentiel dans le réseau et plus particulièrement dans le domaine de l'obstétrique et de la périnatalité. Les sages-femmes apportent une expertise et une vision de la périnatalité qui contribuent à enrichir les pratiques dans ce domaine.

Les différentes rencontres avec le Ministre ou les représentants du MSSS font partie de l'effort pour consolider l'Ordre et prendre une part active dans l'atteinte des objectifs de transformation du réseau de la santé et des services sociaux.

### COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES

Afin d'outiller ses membres, le Bureau a décidé de tenir une journée de réflexion avec notam-

ment les responsables sages-femmes et les présidentes des conseils sages-femmes.

Cette journée a été bénéfique non seulement dans l'approche communicationnelle avec les membres, mais également pour le développement de la profession. La rencontre a donné lieu à des échanges qui ont mené à l'élaboration d'un plan d'action et à la conception de chantiers qui permettront d'assurer notre développement professionnel et de jouer pleinement notre rôle dans le réseau de la santé et des services sociaux

La présidente a poursuivi sa tournée des membres et a rencontré les sages-femmes de la maison de naissance de Gatineau, celles de Lac-St-Louis, de Côte-des-Neiges, de l'Estrie et de Nicolet. Cette tournée a été l'occasion de mieux connaître les besoins des sages-femmes et leurs préoccupations et de les informer sur les différents travaux en cours. De plus, cela a resserré les liens entre l'OSFQ et ses membres.

### COMMUNICATION AVEC L'EXTÉRIEUR

L'Ordre a répondu à plusieurs demandes d'informations de journalistes intéressés à connaître la vision et la pratique sage-femme. Plusieurs entrevues ont également été données contribuant ainsi à faire connaître les services de sages-femmes.

L'Ordre a participé aux différentes consultations et aux travaux du système professionnel et du réseau de la santé et des services sociaux, notamment aux travaux sur les modifications au *Code des professions*. Il a collaboré avec les organismes ou chercheurs qui souhaitaient inclure la pratique sage-femme dans leurs études.

## RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Poursuivant son implication avec le Consortium canadien des ordres de sages-femmes (CMRC-COSF), l'Ordre a consolidé ses liens avec les sages-femmes des autres provinces. Il a participé à l'élaboration d'un examen pancanadien. Des représentantes de l'Ordre et de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) se sont penchées sur les questions pertinentes à la pratique sage-femme au Québec dans le cadre d'un examen national.

### TÉMOIGNAGE À NOS MEMBRES

Je ne saurais terminer sans souligner l'incroyable apport de nos membres à l'ensemble du travail accompli pour le développement de l'Ordre et de la pratique sage-femme. Nos membres ont depuis 8 ans donné leur temps sans compter pour assurer le fonctionnement de leur ordre et lui donner son caractère unique dans le système professionnel.

La participation des membres aux différents comités et aux consultations dans le réseau, de même que leur implication sur le terrain démontrent leur engagement sur le terrain. C'est pourquoi en mon nom personnel, mais aussi au nom des membres du Bureau, je tiens à transmettre mes remerciements sincères à l'égard de l'énergie, de la persévérance et du travail constant des membres qui s'impliquent activement dans l'organisation.

En cette fin de mandat, je voudrais également vous dire combien j'ai été heureuse de participer à la rédaction d'une page importante de l'histoire des sages-femmes du Québec.

Je termine donc mon mandat à la présidence fière d'avoir donné le meilleur de mes énergies pour assurer l'assise et la continuité de notre profession.

Raymonde Gagnon, SF  
Présidente avril 2001- mai 2007

## MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Nous voici à nouveau à faire le bilan de l'année qui vient de s'écouler. Une année qui a vu beaucoup de projets d'envergure se mettre en place pour accroître le fonctionnement optimal de l'Ordre et de la permanence. Parmi les objectifs prioritaires qui avaient été fixés avec le Bureau, la consolidation de la permanence ainsi que le soutien et l'encadrement des différents comités sont demeurés tout au long de l'année le souci principal. Ces éléments sont essentiels parce que la permanence doit offrir des services de qualité aux membres et agir adéquatement comme interface pour le Bureau dans ses communications à l'interne avec les membres et à l'externe avec les représentants du système professionnel et du réseau de la santé et des services sociaux.

### Projet présenté au MICC

L'Ordre a présenté un projet au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) dans le cadre de la *Mise en œuvre de projets visant à faciliter l'accès aux professions régies par les ordres professionnels*, afin d'accélérer la mise en place d'un processus d'analyse des dossiers des sages-femmes formées à l'extérieur du Québec et désirant pratiquer au Québec.

Le MICC a octroyé une subvention à l'OSFQ pour la *Conception d'une grille des compétences* pour les sages-femmes formées à l'étranger. Cette subvention a permis à l'Ordre de mettre rapidement sur pied un comité pour élaborer des procédures équitables pour reconnaître la formation et l'expérience des sages-femmes formées dans d'autres pays. Plus de 100 dossiers sont en attente d'étude depuis 2005. En effet, l'adoption du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit au permis*, a rendu caduque le *Règlement sur les critères généraux de compétence et de formation des sages-femmes* utilisé pour l'accès à la profession des sages-femmes formées à l'étranger.

### Mise à jour du site Internet

Un deuxième projet concernait la mise à jour du site Internet. Les informations, notamment

sur l'accouchement à domicile, sur les comités, ne correspondaient plus à la réalité. Il fallait rendre accessibles au public les documents et les informations pertinentes sur la pratique des sages-femmes.

Bien que cette mise à jour n'était pas complètement terminée au 31 mars, nous avons mis en ligne des formulaires interactifs pour l'inscription au Tableau et pour la déclaration des décès périnataux.

### Loi d'accès à l'information

L'entrée en vigueur pour septembre 2007 de la *Loi d'accès à l'information applicables aux ordres professionnels* a mis à l'ordre du jour la planification des procédures pour la mise en place d'un système de classification de l'information. Outre une formation pour connaître les implications de la loi dans le quotidien de l'ordre, la secrétaire générale a participé à un groupe de travail du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour élaborer un modèle de classification conforme à la loi.

La participation de l'OSFQ aux différents projets montre notre capacité de répondre aux besoins des membres et aux obligations du système professionnel.

Louise Lanctôt  
Secrétaire générale

## RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

### MANDAT

La Secrétaire assume les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions et les règlements applicables de l'Ordre.

La Secrétaire est notamment responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification des séances régulières, extraordinaires du Bureau et de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau et de l'Assemblée générale. Elle assure la transmission de tous les règlements en vigueur adoptés par le Bureau aux membres de l'Ordre. Elle organise et surveille le bon déroulement des élections des administratrices et de la présidente de l'Ordre. Enfin, elle assure un soutien administratif aux activités du Conseil consultatif. Elle veille à la confection et à la conservation des procès-verbaux, des avis et des recommandations du Conseil. Elle convoque, sur demande, les réunions des membres du Conseil.

Nous vous présentons à la suite les différents activités sous la responsabilité de la Secrétaire du Bureau de l'Ordre

Julie Pelletier, SF  
Secrétaire

### CONSEIL CONSULTATIF

#### Mandat

Le Conseil consultatif a pour mandat de donner au Bureau des avis et des recommandations concernant les projets de règlements de l'Ordre, avant qu'il ne les adopte, ainsi que sur toute autre question concernant la profession de sage-femme que le Bureau juge opportun de soumettre.

Le Conseil consultatif doit également, par l'intermédiaire du Bureau, donner des avis et des recommandations au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles ou à l'Office des professions du Québec sur toute ques-

tion que ceux-ci jugent opportun de soumettre au Conseil concernant la profession de sage-femme.

#### Membres

Marlène Boily, infirmière, présidente  
Johanne Gagnon, sage-femme  
Sylvie Berthiaume, médecin  
Diane Francoeur, médecin  
Gilles Allard, pharmacien  
Mireille Bouffard, représentante du public

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Activités

Le Conseil consultatif a tenu 3 réunions en 2006. Il a produit un *Avis* suite à la demande de l’Office des professions du Québec de faire un rapport sur l’évolution stratégique de la profession concernant la capacité de l’OSFQ de répondre à ses obligations légales en regard de la protection du public et de la réglementation.

Cette demande a été faite dans le cadre du *Bilan de l’OSFQ* des huit années d’exercice, conformément à l’article 79 de la *Loi sur les sages-femmes du Québec*.

Le Conseil consultatif a émis un avis favorable comme il l’avait fait en janvier 2003. Il a également recommandé à l’Office des professions du Québec de dissoudre le Conseil consultatif.

Une mention spéciale a été ajoutée notant l’ampleur de la tâche et la réalisation impressionnante du Bureau de l’Ordre.

Les recommandations du Conseil consultatif ont été soumises au Bureau pour approbation. Le Bureau a transmis l’*Avis* à l’Office des professions.

Julie Pelletier, SF  
Secrétaire du Conseil consultatif

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

INFORMATIONS RELATIVES AU PERMIS 2006-2007

|                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre total d’inscriptions au Tableau au 31 mars 2007                                    | 91 |
| Incluant les membres avec un permis restrictif                                            | 3  |
| Incluant les autorisations spéciales délivrées selon l’article 33 du Code des professions | 3  |
| Nombre de réinscription au 1 <sup>er</sup> avril 2006                                     | 76 |
| Nombre d’inscription en cours d’année 2006-2007                                           | 15 |
| Incluant les nouvelles diplômées de l’UQTR                                                | 10 |
| Radiations pour non paiement de la cotisation                                             | 9  |

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

|                                   |    |                                      |    |
|-----------------------------------|----|--------------------------------------|----|
| 01 – Bas Saint-Laurent            | 5  | 10 – Nord-du-Québec                  |    |
| 02 – Saguenay – Lac Saint-Jean    | 0  | 11 – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine |    |
| 03 – Québec                       | 1  | 12 – Chaudière – Appalaches          | 12 |
| 04 – Mauricie et Centre-du-Québec | 15 | 13 – Laval                           | 0  |
| 05 – Estrie                       | 9  | 14 – Lanaudière                      | 0  |
| 06 - Montréal                     | 23 | 15 – Laurentides                     | 5  |
| 07– Outaouais                     | 7  | 16 – Montérégie                      | 2  |
| 08 – Abitibi-Témiscamingue        | 0  | 17 – Nunavik                         | 11 |
| 09 – Côte-Nord                    | 0  | Hors Québec                          | 1  |

COTISATIONS POUR L’EXERCICE 2006-2007

La cotisation régulière pour l’année 2006-2007 était de 1 485 \$. À cela s’ajoute la cotisation obligatoire pour le financement de l’Office des professions du Québec, la TPS et la TVQ pour un total de 1 725,23 \$. La cotisation des nouvelles diplômées de l’UQTR a été fixée à 60 % du montant de la cotisation régulière pour la première année et à 80 % de la cotisation régulière pour la deuxième année d’inscription au Tableau. Le versement de la cotisation est fixé au début de l’exercice financier, soit le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Toutefois, les membres peuvent opter pour un paiement en deux ou quatre versements à date fixe, soit les 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> octobre.



## ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2006-2007, tout en s'acquittant des différentes responsabilités qui lui sont imparties en vertu du Code des professions et de la Loi sur les sages-femmes, ainsi que des Règlements qui en découlent, le Bureau a tenu au cours de son 8e mandat 26 réunions, dont 8 séances régulières et 18 réunions extraordinaires. Il a adopté plusieurs résolutions dont voici les principales.

### RÉSOLUTIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF

- ◆ Procédé à la radiation de 9 membres pour non paiement de la cotisation
- ◆ Nommé une nouvelle administratrice pour le Bureau
- ◆ Résolu d'écrire au CEMA pour que leur site Internet soit modifié afin de refléter que le parcours obligatoire pour devenir sage-femme au Québec est le programme d'études de 4 ans (BAC UQTR)
- ◆ Fixé la date de l'Assemblée générale annuelle au 22 septembre 2006
- ◆ Émis 10 permis
- ◆ Mandaté la présidente pour embaucher Maëcha Nault comme chargée d'affaires professionnelles
- ◆ Mandaté Élisabeth Normandeau, Jeanne Harnois-Frigon, Raymonde Gagnon et Louise Lanctôt pour former un comité sur la gestion de la permanence, puis nommé Marie Brunet, Élisabeth Normandeau, Raymonde Gagnon et Louise Lanctôt pour trouver des solutions à court terme, afin de consolider la permanence
- ◆ Adopté le Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau
- ◆ Mandaté Raymonde Gagnon, Marie-Ève St-Laurent, Marleen Dehertog et Louise Lanctôt pour former un comité ad hoc visant à planifier une journée sur le développement stratégique de la profession

### RÉSOLUTIONS D'ORDRE FINANCIER

- ◆ Décidé de demander une demi-cotisation aux sages-femmes, membres en règle d'un ordre professionnel canadien, voulant aller travailler dans le Nord jusqu'au 30 septembre 2006
- ◆ Approuvé le projet de prévisions budgétaires 2007-2008 avec modifications
- ◆ Proposé pour adoption à l'AGA la cotisation 2006-2007 à 1 522 \$ pour les membres actifs et à 250 \$ pour les membres retraitées en appliquant les modalités pour les nouvelles membres
- ◆ Adopté les états financiers 2005-2006
- ◆ Accepté les prévisions budgétaires 2007-2011 révisées et les présenter à l'OPQ ainsi qu'à l'AGA
- ◆ Accepté la recommandation du comité ad hoc de rémunérer la présidente 3 jours semaine pour son travail
- ◆ Accepté de verser une contribution au CMRC pour compléter le processus de développement de l'examen pancanadien, et une autre pour terminer le contrat de collecte de données en vue d'évaluer les diplômes étrangers et mettre à jour des informations générales sur les sages-femmes canadiennes et le CMRE
- ◆ Mandaté la présidente pour signer une entente avec le MICC
- ◆ Approuvé un montant pour la mise à jour du site Internet

## ACTIVITÉS DU BUREAU

- ◆ Accordé un montant bonus à la secrétaire générale pour l'année 2006-2007 pour sa disponibilité durant l'année et une augmentation de salaire
- ◆ Ouvert un poste de documentaliste à raison de 4 jours par semaine pour un contrat d'un an

### RÉSOLUTIONS D'ORDRE PROFESSIONNEL

- ◆ Mis sur pied un comité AVAC pour mettre à jour les données sur l'AVAC dans un contexte de suivis sages-femmes
- ◆ Approuvé le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec*
- ◆ Approuvé le projet de *Règlement sur le comité de la formation des sages-femmes*
- ◆ Approuvé le projet de *Règlement sur le Code de déontologie des sages-femmes du Québec*
- ◆ Adopté le programme annuel 2006-2007 du Comité d'inspection professionnelle
- ◆ Adopté la proposition de stage de mise à jour des compétences d'une sage-femme pour un retour à la profession
- ◆ Résolu de concevoir une grille d'évaluation des compétences des sages-femmes formées à l'étranger
- ◆ Mandaté un comité d'experts pour concevoir une grille des compétences et de la formation des sages-femmes formées à l'étranger afin de déterminer et reconnaître les équivalences de diplôme et de formation des professionnelles formées à l'étranger, conformément au *Règlement sur les équivalences de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des Sages-femmes*.

- ◆ Mandaté la secrétaire générale pour voir à l'organisation d'une formation extraordinaire et obligatoire destinée aux membres des comités de l'Ordre
- ◆ Mandaté la présidente pour consulter un expert en inspection professionnelle afin d'obtenir un avis en relation avec la profession et la protection du public en vue de valider les procédures du CIP
- ◆ Approuvé les recommandations destinée à l'Office des Professions concernant le *Règlement modifiant le Règlement sur les classes de spécialités de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ)* pour l'exercice des activités visées à l'article 36.1 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et le *Règlement modifiant le Règlement sur les activités visées à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être exercées par des classes de personnes autre que des médecins*

### NOMINATIONS

- ◆ Nommé Morag Campbell membre du comité d'inspection professionnelle
- ◆ Nommé Thérèse Legault inspectrice pour un mandat de deux ans.
- ◆ Nommé Anne Piltan membre et secrétaire du comité d'inspection professionnelle
- ◆ Nommé Thérèse Legault responsable du comité de surveillance de la pratique illégale
- ◆ Nommé Françoise Dufresne membre du comité d'inspection professionnelle
- ◆ Nommé Céline Dufour présidente du comité d'inspection professionnelle
- ◆ Nommé Dominique Porret pour le Prix du CIQ
- ◆ Nommé Emmanuelle Hébert déléguée pour l'OSFQ au sein du Comité d'accompagnement scientifique de l'Institut national de



## ACTIVITÉS DU BUREAU

- santé publique pour la production d'un volet prénatal au guide *Mieux-Vivre avec notre enfant de la naissance à deux ans*.
- Renouvelé le mandat de Margaret Moïse sur le projet Stratégie Nationale d'Examen du CMRC
- Nommé Geneviève Guilbault et Karine Rouget membres du comité des lignes directrices
- Nommé Nathalie Bisson membre du comité de formation continue
- Nommé Saïda Hamzaoui responsable de stage pour le stage d'une sage-femme effectuant un retour à la profession
- Nommé Margaret Moïse membre du comité d'admission
- Nommé Margaret Moïse et Marie-Ève St-Laurent comme représentantes de l'OSFQ afin d'appuyer la détermination des objectifs de l'examen ÉCOS/ÉOS de l'UQTR
- Renouvelé le mandat de Céline Lemay membre du comité d'admission
- Renouvelée le mandat de Johanne Gagnon et Isabelle Gascon comme membres du comité d'études et d'enquête
- Nommé Marie-Paule Lanthier secrétaire d'élections
- Nommé Micheline Leduc, Danielle Brown et Claudia Faille scrutatrices
- Nommé Marie-Claude Masson membre du comité d'admission

Julie Pelletier  
Serétaire

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

### MANDAT

Le mandat du Comité d'inspection professionnelle consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres et ce, par une vérification favorisant le développement des compétences professionnelles, dans le cadre d'un programme de surveillance générale.

À la demande du Bureau ou de sa propre initiative, le Comité d'inspection professionnelle pourra procéder à une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'une membre.

### MEMBRES DU COMITÉ

Céline Dufour, SF, présidente  
Anne Piltan, SF, secrétaire  
Françoise Dufresne, SF  
Morag Campbell, SF

### Inspectrices

Carole Arès, SF  
Isabelle Gascon, SF  
Thérèse Legault, SF

### ACTIVITÉS

Du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, le CIP s'est réuni 6 fois pour assurer le suivi du programme annuel.

Le CIP a effectué l'inspection régulière de 8 sages-femmes durant l'année. Une enquête particulière est en cours.

monieuse et les familiariser avec les procédures en vigueur et les outils de communications.

Au 31 mars 2007, 56 sages-femmes avaient été inspectées sur les 78 sages-femmes en exercice avec permis régulier inscrites au Tableau, incluant la nouvelle cohorte de sages-femmes 2006. Le CIP avait donc inspecté 74 % des effectifs de l'Ordre en trois ans.

Le cahier d'autoévaluation qui avait été révisé en profondeur a été revu avec les nouvelles administratrices. Le comité a par la suite présenté la nouvelle version du cahier au Bureau pour approbation.

Le CIP a organisé la formation pour les nouvelles inspectrices pour assurer une transition harmonieuse et les familiariser avec les procédures en vigueur et les outils de communications.

Céline Dufour, SF  
Présidente du CIP

BUREAU DE LA SYNDIQUE

MANDAT

Suite à une information à l’effet qu’un-e professionnel-le a commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou à la *Loi sur les sages-femmes* et ses règlements, la syndique fait enquête conformément à l’article 122 du *Code des professions*. De sa propre initiative ou à la demande du Bureau, la syndique porte toute plainte qui paraît justifiée contre une sage-femme devant le comité de discipline, conformément à l’article 128 du *Code des professions*. Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d’arbitrage des sages-femmes*, elle procède à la conciliation.

SYNDIQUES

Micheline Leduc, SF, syndique  
Jeen Kirwen, SF, syndique adjointe

ACTIVITÉS

Durant l’exercice 2006-2007, la syndique a reçu des appels téléphoniques et des demandes de divers professionnels et du public.

La syndique adjointe a repris ses fonctions.

DEMANDES D’ENQUÊTE

|                                               |   |
|-----------------------------------------------|---|
| Demandes d’enquête déposées en 2006-2007      | 3 |
| Enquêtes en cours                             | 4 |
| Dossier fermé                                 | 0 |
| Plainte portée devant le comité de discipline | 0 |

Micheline Leduc, SF  
Syndique

COMITÉ DE RÉVISION

MANDAT

Conformément à l’article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé à la Syndique la tenue d’une enquête, un avis relativement à la décision de la Syndique de ne pas porter plainte contre une membre de l’Ordre devant le Comité de discipline.

MEMBRES

Le Comité de révision est formé de trois personnes dont deux (2) membres nommées par le Bureau et d’une représentante du public choisie parmi les administratrices nommées par l’Office des professions, en vertu de l’article 78 du Code des professions.

Une troisième sage-femme est nommée par le Bureau pour faire partie du Comité de révision afin d’en assurer diligemment le bon fonctionnement advenant tout empêchement ou incapacité d’agir de l’une ou l’autre des sages-femmes nommées.

Marleen Dehertog, SF  
Marie-Andrée Martineau, SF

Margaret Moïse, SF  
Huguette Picard, représentante du public

ACTIVITÉS

Au cours de l’exercice 2006-2007, aucune demande ni requête n’a été déposée au Comité de révision.

En conséquence, le comité n’a pas donné d’avis concernant une décision de la Syndique.

Huguette Picard  
Présidente du comité de révision

COMITÉ DE DISCIPLINE

MANDAT

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre une professionnelle pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément au Code des professions. Les membres du Comité sont nommées par le Bureau.

MEMBRES

Mejda Shaeik SF secrétaire  
Josée Lafrance, SF  
Martine Lemay, SF

Membre désigné par le gouvernement, après consultation du Barreau, art. 117  
Me Jean-Jacques Gagnon, Président

ACTIVITÉS

Le Comité de discipline n’a été saisi d’aucune plainte au cours de l’exercice 2006-2007. Durant l’exercice, la secrétaire a participé à des formations du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour mettre à jour ses connaissances dans le domaine et une formation sur le droit disciplinaire.

Mejda Shaïek SF  
Secrétaire

PRATIQUE ILLÉGALE

MANDAT

Traiter les signalements concernant des personnes qui, sans être membres de l’OSFQ, utilisent le titre de sage-femme, s’attribuent un titre ou des initiales pouvant laisser croire qu’elles sont sages-femmes ou exercent une activité professionnelle réservée aux membres de l’OSFQ.

MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Jeen Kirwen, SF  
Thérèse Legault, SF  
Micheline Leduc, SF

ACTIVITÉS

|                                                                                                              |                          |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---|
| Durant l’exercice 2006-2007 les responsables ont reçu des signalements et procédé aux enquêtes appropriées . | Signalement en 2006-2007 | 2 |
|                                                                                                              | Enquête en cours         | 2 |
|                                                                                                              | Dossiers fermés          | 4 |
|                                                                                                              | Poursuite pénale         | 0 |

Jeen Kirwen SF  
Comité de surveillance  
de la pratique illégale

ADMISSION À L'EXERCICE

MANDAT

Recommander au bureau l'admission de toute nouvelle membre.

MEMBRES

Céline Lemay, SF  
Zaza Meskine, SF (jusqu'au au 2 février 2007)  
Catherine Gerbelli, SF (jusqu'au au 31 décembre 2006)  
Margaret Moïse, SF (à partir du 2 février 2007)  
Marie-Claude Masson, SF (à partir du 2 février 2007)  
Peggy Bedon, SF (à partir du 2 février 2007)

ACTIVITÉS

Le comité a étudié 10 dossiers de candidates graduées de l'UQTR et a recommandé l'émission des permis.

Une candidate a demandé la réciprocité sous l'Entente sur la mobilité des sages-femmes au Canada. Le comité a étudié le dossier et a recommandé au Bureau de refuser la demande parce qu'il manquait une condition pour satisfaire à l'Entente.

En février, le Bureau de l'Ordre a demandé au comité de se pencher sur le mandat et les responsabilités du comité, puisque le Règlement sur les critères généraux de compétence et de formation des sages-femmes en vigueur durant les projets pilotes est devenu caduque depuis l'adoption en 2005 du Règlement sur les diplômes québécois donnant accès au permis.

Le comité a révisé les procédures d'admission et amélioré les documents et formulaires qui y sont rattachés.

Le comité a également fait des recommandations pour un stage de réintégration dans le cadre d'un retour à la profession à la pratique d'une sage-femme après une absence de plus de 3 ans.

Margaret Moïse, SF  
Responsable du comité

FORMATION CONTINUE

MANDAT

- ◆ Élaborer un programme de formation continue, le proposer au Bureau, l'implanter et l'évaluer.
- ◆ Identifier les besoins de formation continue des membres de l'OSFQ
- ◆ Collaborer avec les autres comités de l'OSFQ concernés par la formation continue, dont le comité d'inspection professionnelle.
- ◆ S'assurer de la réalisation des activités de formation continue proposées avec les différentes instances : Le Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ) et autres organismes.
- ◆ Participer aux différentes activités destinées aux comités de formation continue des ordres professionnels et assurer les liens avec les diverses instances : universités, associations canadiennes, etc.
- ◆ Informer le Bureau de tout sujet pertinent et réaliser toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Bureau.

MEMBRES

Nathalie Bisson  
Isabelle Brabant, SF  
Katie Drolet, SF

Sinclair Harris, SF  
Rebecca St-Onge, SF

ACTIVITÉS

Le comité de formation continue a poursuivi ses travaux avec le CIP et donné suite aux discussions pour une formation sur la tenue de dossiers. Le comité a recommandé que chaque maison de naissance se dote d'un moyen d'évaluation de la qualité des dossiers et se charge d'apporter les correctifs au niveau local.

En appui à cette recommandation, le comité s'est engagé à fournir un aide-mémoire pour inciter les maisons de naissance à mettre sur pied un comité destiné à promouvoir la qualité des notes au dossier. L'aide mémoire comprendra, entre autres, un document informatif fourni par l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS)

et une liste des abréviations les plus couramment utilisées.

Le comité a travaillé à l'élaboration d'objectifs pour s'assurer du niveau d'accessibilité et de disponibilité des deux formations continues obligatoires, soit Urgences obstétricales à tous les trois ans et Réanimation néonatale avancée à tous les deux ans pour l'ensemble des sages-femmes de l'Ordre. Parmi les objectifs qu'il s'est fixés, le comité prévoit dresser un portrait global des besoins des membres en formation continue.

Nathalie Bisson  
Responsable du comité



## COMITÉ PROVISOIRE DE LA FORMATION

### MANDAT

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ), des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des sages-femmes, conformément au *Règlement sur le comité de la formation des sages-femmes* à venir. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour la profession de sage-femme.

Le Comité provisoire de la formation a été mis sur pied en 2002 suite à des demandes que l'OSFQ a adressées au ministre de l'Éducation et à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ). Les travaux du Comité provisoire de la formation ont conduit à la participation de l'OSFQ à la détermination des objectifs de l'examen final de type ECOS (examen clinique objectif structuré) avec l'Université du Québec à Trois-Rivières et ce pour chaque séance d'examens.

### MEMBRES

Raymonde Gagnon, SF, responsable à titre de présidente de l'OSFQ  
Marie-Andrée Morisset, SF, représentante pour l'OSFQ  
Rémi Tremblay, représentant pour la CRÉPUQ  
Josée Lafrance, SF, représentante pour la CRÉPUQ  
Céline Rousseau, représentante pour le ministère de l'Éducation

### ACTIVITÉS

Au cours de la dernière année, le comité a tenu une réunion.

Les membres du comité ont révisé le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des sages-femmes du Québec*.

Le comité a pris connaissance du rapport final sur l'évaluation du programme de baccalauréat

en pratique sage-femme réalisée au cours de l'année 2005 et 2006. Le comité de programme de l'UQTR doit donner suite aux recommandations émises dans ce rapport et nommer les membres du comité de suivi.

Le comité a également pris connaissance du projet de *Règlement sur le Comité de la formation* préparé par l'OSFQ.

Raymonde Gagnon, SF  
Responsable du comité

## ÉTUDE ET ENQUÊTE SUR LES MORTALITÉS ET MORBIDITÉS PÉRINATALES

### MANDAT

Recueillir toute information pertinente dans les cas de mortalité ou morbidité périnatales.

Compiler toutes les données nécessaires advenant la mortalité ou la morbidité périnatales.

Au terme de toute enquête concernant la mortalité ou la morbidité périnatales, remettre au Bureau ses commentaires ou ses recommandations visant l'amélioration de la pratique sage-femme.

### MEMBRES

Johanne Gagnon, SF, responsable du comité  
Isabelle Gascon, SF, secrétaire  
Caroline Paquet, SF

### ACTIVITÉS

Le comité a terminé la phase d'analyse des données pour les dossiers soumis entre 1999 et 2003. Le comité déposera à l'automne 2007 un bilan de l'analyse des données pour ces années dans lequel il émet, entre autres, ses recommandations et commentaires visant l'amélioration de la pratique sage-femme.

Le comité terminera sous peu la compilation des informations en vue de l'analyse des dossiers 2004 à 2006.

Le prochain exercice portera donc sur les dossiers soumis entre 2004 et 2006.

Isabelle Gascon, SF  
Secrétaire du comité

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT

MANDAT

Créé en 2005, le comité de développement de la pratique sage-femme a reçu le mandat de maintenir la spécificité de la pratique sage-femme en regard des projets de développement de la pratique au Québec et des nouveaux projets. Le comité doit aviser le Bureau de toute nouvelle demande qui lui est acheminée. Il doit établir des liens avec le comité de développement du Regroupement des Sages-femmes du Québec (RSFQ) pour harmoniser leur mandat respectif.

Objectifs

- ◆ Développer une grille d’analyse en rapport avec la spécificité de la pratique sage-femme, telle que définie dans la philosophie sage-femme, la *Loi sur les sages-femmes* et les normes de pratique des sages-femmes.
- ◆ Évaluer tous les projets de développement de la pratique sage-femme.
- ◆ Faire des recommandations à la suite d’une évaluation et les transmettre au Bureau de l’Ordre.

MEMBRES

Christiane Léonard, SF, présidente du comité  
Céline Lemay, SF.  
Catherine Chouinard, représentante du public

ACTIVITÉS

Le comité s’est réuni une fois avec le comité de développement du RSFQ afin de clarifier le mandat de chaque organisme. La réunion a été organisée par la secrétaire générale et placée sous la responsabilité de l’OSFQ.

Le comité a soumis une requête au Bureau pour revoir le mandat du comité et élaborer un plan d’action stratégique pour consolider la légitimité du comité auprès des différentes instances du réseau.

Christiane Léonard, SF  
Présidente du comité

COMITÉ DES LIGNES DIRECTRICES

MANDAT

Le comité des Lignes directrices doit analyser les sujets les plus fréquemment proposés par les membres et recommander un suivi approprié pour chacun des sujets : ligne directrice ou autre mesure si nécessaire.

Il doit établir un plan de travail et un échéancier réaliste pour approbation par le Bureau

MEMBRES

|                         |                                                       |
|-------------------------|-------------------------------------------------------|
| Françoise Béliveau, SF  | Karine Rouget, SF                                     |
| Geneviève Guilbault, SF | Maëcha Nault, SF, chargée d’affaires professionnelles |
| Céline Lemay, SF        |                                                       |

ACTIVITÉS

Le comité s’est réuni 3 fois. Il s’est d’abord penché sur la rédaction d’une ligne directrice pour le dossier de l’AVAC.

Un plan d’élaboration de lignes directrices adapté à la pratique sage-femme québécoise a été adopté. Il servira de canevas pour la rédaction des lignes directrices.

Le comité a proposé une démarche qui comprenait notamment les questions de recherche et l’organisation de la stratégie de recherche, la recension des écrits scientifiques probants sur le sujet et un portrait des pratiques actuelles entourant l’AVAC à l’intérieur des différentes maisons de naissance.

Le plan de travail pour la rédaction de la ligne directrice sur l’AVAC a été déposé au Bureau.

Le comité a prévu la possibilité de rédiger des lignes directrice sur trois autres sujets : le diabète gestationnel, le streptocoque B et l’accouchement dans l’eau.

Maëcha Nault, SF  
Chargée d’affaires professionnelles

REPRÉSENTATION À DIFFÉRENTS COMITÉS

Plusieurs membres ont participé à des comités et ont concouru à faire avancer des dossiers. L’OSFQ entend souligner leur contribution et faire part à l’ensemble des membres de l’apport indéniable de leur collaboration à différents niveaux.

Leur présence à ces comités a soutenu le développement de la profession et assuré son rayonnement.

MEMBRES

|                    |                                                                                                                                                  |
|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mejda Shaïek       | Comité québécois d’allaitement<br>Comité de certification Programme initiative amis des bébés (IAB)                                              |
| Isabelle Brabant   | Comité d’orientation pour la mise à jour de la Politique de périnatalité                                                                         |
| Anne Piltan        | Préparation d’un examen national par le CMRC                                                                                                     |
| Dominique Porret   | Préparation d’un examen national par le CMRC                                                                                                     |
| Christine Roy      | Préparation d’un examen national par le CMRC                                                                                                     |
| Johanne Gagnon     | Comité de suivi de l’évaluation de la pratique sage-femme du MSSS                                                                                |
| Marleen Dehertog   | Plan québécois contre la pandémie d’influenza                                                                                                    |
| Maëcha Nault       | Comité de la statistiques - MSSS                                                                                                                 |
| Maggie Moïse       | Examen canadien visant l’inscription des sages-femmes (ECRSF-CMRE)                                                                               |
| Françoise Dufresne | déléguée substitut Consortium canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF-CMRC)                                                                   |
| Emmanuelle Hébert  | INRS - Comité d’accompagnement scientifique pour la production du <i>Guide prénatal mieux vivre avec notre enfant de la naissance à deux ans</i> |
| Marleen Dhertog    | Liste des médicaments                                                                                                                            |
| Micheline Leuc     | Liste des médicaments                                                                                                                            |
| Marleen Dhertog    | Liste des examens et analyses                                                                                                                    |
| Mejda Shaïek       | Liste des examens et analyses                                                                                                                    |
| Mejda Shaïek       | AVAC                                                                                                                                             |
| Charlotte Landry   | AVAC                                                                                                                                             |
| Johanne Gagnon     | AVAC                                                                                                                                             |
| Caroline Savard    | AVAC                                                                                                                                             |

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2007

TABLE DES MATIÈRES

31 MARS 2007

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 29

ÉTATS FINANCIERS

Résultats 30

Évolution des actifs nets 31

Bilan 32

Flux de trésorerie 33

Notes complémentaires 34-36



Comptables Agréés  
Chartered Accountants  
S.E.N.C.R.L.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Membres du Conseil d'administration de  
L'Ordre des Sages-Femmes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de "L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC" au 31 mars 2007 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Rochon Legault*

Comptables Agréés.

Montréal,  
le 13 juillet 2007.



ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

|                                                       | 2007             | 2006               |
|-------------------------------------------------------|------------------|--------------------|
| <b>PRODUITS</b>                                       |                  |                    |
| Cotisations des membres                               | 123 114 \$       | 119 190 \$         |
| Subventions de l'Office des professions               | 167 563          | 25 137             |
| Autres revenus                                        | 2 298            | 3 600              |
| Revenus de placements et d'administration             | 4 959            | 3 487              |
| Mise en candidatures - stages et examens              | -                | 2 000              |
|                                                       | 297 934          | 153 414            |
| <b>CHARGES</b>                                        |                  |                    |
| Salaires et avantages sociaux                         | 95 447           | 72 129             |
| Honoraires professionnels                             | 39 868           | 29 060             |
| Loyer                                                 | 13 440           | 13 440             |
| Réunions du Bureau de l'Ordre                         | 8 722            | 16 263             |
| Comité d'inspection professionnelle                   | 6 684            | 13 232             |
| Autres comités de l'Ordre                             | 4 025            | 5 040              |
| Syndic                                                | 2 288            | 1 915              |
| Pratique illégale                                     | 693              | -                  |
| Comité de discipline                                  | 43               | -                  |
| Cotisations et abonnements                            | 6 152            | 4 067              |
| Achats de services                                    | 5 387            | 4 353              |
| Télécommunications                                    | 4 936            | 5 287              |
| Honoraires d'impartition - bureau et secrétariat      | 4 143            | 16 998             |
| Frais de déplacements et d'hébergement - hors comités | 3 417            | 3 286              |
| Location d'équipements                                | 2 950            | 2 940              |
| Fournitures de bureau                                 | 2 924            | 2 836              |
| Poste et messagerie                                   | 2 516            | 3 655              |
| Formation                                             | 2 500            | 1 520              |
| Taxes et permis                                       | 2 250            | 2 002              |
| Imprimerie et documentation                           | 2 054            | 2 422              |
| Assurances                                            | 1 503            | 1 856              |
| Congrès et colloques                                  | 1 190            | 1 342              |
| Frais de représentation                               | 902              | 272                |
| Frais de réunions                                     | 441              | 574                |
| Intérêts et frais bancaires                           | 468              | 593                |
| Publicité                                             | 248              | 1 193              |
| Supervision des stages et conception d'examen         | -                | 2 000              |
| Gain sur radiation de créances                        | -                | (4 085)            |
| Équipements et fournitures (Note 2)                   | 9 135            | 1 250              |
|                                                       | 224 326          | 205 440            |
| <b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>          |                  |                    |
| <b>(CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>                     | <b>73 608 \$</b> | <b>(52 026) \$</b> |

Résultats (Note 5)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

|                                                                     | 2007       | 2006       |
|---------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| <b>SOLDE AU DÉBUT</b>                                               |            |            |
|                                                                     | 68 815 \$  | 120 841 \$ |
| Excédent des produits sur les charges<br>(Charges sur les produits) | 73 608     | (52 026)   |
| <b>SOLDE À LA FIN</b>                                               |            |            |
|                                                                     | 142 423 \$ | 68 815 \$  |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

sage-femme  
rapport annuel 2006-2007

ÉTATS FINANCIERS

BILAN

AU 31 MARS 2007

|                                            | 2007       | 2006       |
|--------------------------------------------|------------|------------|
| ACTIF                                      |            |            |
| COURT TERME                                |            |            |
| Encaisse                                   | 126 878 \$ | 14 530 \$  |
| Placement - marché monétaire               | 84 116     | 81 277     |
| Débiteurs (Note 3)                         | 420        | 2 983      |
| Frais payés d’avance et dépôts             | 4 429      | 3 509      |
|                                            | 215 843 \$ | 102 299 \$ |
| PASSIF                                     |            |            |
| COURT TERME                                |            |            |
| Comptes à payer et frais courus            | 15 918 \$  | 19 900 \$  |
| Salaires et déductions à la source à payer | 19 875     | 13 584     |
| Taxes de vente à payer                     | 7 627      | -          |
| Revenus perçus d’avance                    | 30 000     | -          |
|                                            | 73 420     | 33 484     |
| ACTIFS NETS                                |            |            |
| Non grevés d’affectation                   | 142 423    | 68 815     |
|                                            | 215 843 \$ | 102 299 \$ |
| Engagements contractuels (Note 4)          |            |            |

AU NOM DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Administratrice

Administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2007

|                                                                     | 2007       | 2006        |
|---------------------------------------------------------------------|------------|-------------|
| ACTIVITÉS D’EXPLOITATION                                            |            |             |
| Excédent des produits sur les charges<br>(Charges sur les produits) | 73 608 \$  | (52 026) \$ |
| Variation nette des éléments hors caisse<br>du fonds de roulement:  |            |             |
| Débiteurs                                                           | 2 563      | (900)       |
| Frais payés d’avance et dépôts                                      | (920)      | (835)       |
| Comptes à payer et frais courus                                     | (3 982)    | (13 539)    |
| Taxes de vente à payer                                              | 7 627      | (3 632)     |
| Salaires et déductions à la source à payer                          | 6 291      | 8 554       |
| Cotisations de membres perçues d’avance                             | -          | (11 802)    |
| Revenus perçus d’avance                                             | 30 000     | -           |
|                                                                     | 41 579     | (22 154)    |
|                                                                     | 115 187    | (74 180)    |
| ACTIVITÉS D’INVESTISSEMENT                                          |            |             |
| Acquisition de placements                                           | (2 839)    | (1 751)     |
|                                                                     | (2 839)    | (1 751)     |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L’ENCAISSE                       | 112 348    | (75 931)    |
| ENCAISSE AU DÉBUT                                                   | 14 530     | 90 461      |
| ENCAISSE À LA FIN                                                   | 126 878 \$ | 14 530 \$   |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTE 1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué par le Gouvernement du Québec en vertu du projet de Loi 28, sanctionné le 19 juin 1999. L'objectif de l'organisme est d'assurer la protection du public relativement aux services rendus par ses membres exerçant la profession de sages-femmes au Québec.

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES APPORTS

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

IMMOBILISATIONS

La politique de l'organisme est de comptabiliser les acquisitions d'immobilisations en charges de l'exercice, conformément aux principes comptables concernant les immobilisations détenues par de petits organismes. Les immobilisations sont comptabilisées sous la rubrique "Équipements et fournitures". Les catégories d'immobilisations acquises se détaillent comme suit:

|                                                | Solde<br>2006 | Acquisition | Solde<br>2007 |
|------------------------------------------------|---------------|-------------|---------------|
| Équipements informatiques                      | 10 044 \$     | 8 782 \$    | 18 826 \$     |
| Équipements, mobilier de bureau et fournitures | 15 996        | 353         | 16 349        |
| Système téléphonique                           | 3 238         | -           | 3 238         |
|                                                | 29 278 \$     | 9 135 \$    | 38 413 \$     |

NOTE 3 - DÉBITEURS

|                                                           | 2007   | 2006     |
|-----------------------------------------------------------|--------|----------|
| Comptes à recevoir                                        | 420 \$ | 190 \$   |
| Cotisations des membres et mise en candidature à recevoir | -      | 1 989    |
| Taxes de vente à recevoir                                 | -      | 804      |
|                                                           | 420 \$ | 2 983 \$ |

NOTE 4 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé, en vertu d'un contrat de location-exploitation relatif à ses locaux, échéant en avril 2012, à effectuer des versements minimums futurs totalisant 120 000 \$. Les paiements minimums pour les cinq (5) prochains exercices s'établissent comme suit:

| 2008      | 2009      | 2010      | 2011      | 2012      |
|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 22 000 \$ | 24 000 \$ | 24 000 \$ | 24 000 \$ | 24 000 \$ |

De plus, l'organisme s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à des équipements de bureau, à effectuer des versements minimums trimestriels de 735 \$, excluant les taxes de vente. Le contrat vient à échéance en décembre 2009.

L'organisme s'est aussi engagé en vertu de contrats de services informatiques, à effectuer des versements minimums mensuels de 293 \$ excluant les taxes de vente, jusqu'en novembre 2007.

NOTE 5 - RÉSULTATS

MISE EN CANDIDATURES ET EXAMENS

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun produit découlant d'inscription pour des examens, ni pour des stages (en 2005; examen 0 \$, stages 2 000 \$). Il n'y a eu aucune charge encourue pour la supervision de stages, ni pour la conception d'examen (en 2005; conception d'examen 0 \$, supervision de stage 2 000 \$).

NOTE 6 – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les produits de l'Ordre ne provenant majoritairement que de deux (2) sources, notamment les cotisations des membres à 41% (78% en 2006) et la subvention de l'Office des professions à 56% (16% en 2006), leur utilisation est confondue. Toutefois, la subvention de l'Office des professions est principalement utilisée pour les salaires et avantages sociaux ainsi que pour les honoraires professionnels.

NOTE 7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. L'organisme ne court aucun risque de crédit important à l'égard d'un membre. Un membre qui ne verse pas sa cotisation est exposé à une radiation du Tableau de l'Ordre.

Risque de taux d'intérêts

L'organisme gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements. Le rendement moyen réalisé est de 3.43% (2.18% en 2006) et le placement est encaissable en tout temps, sans pénalité.

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, du placement, des comptes à recevoir, des comptes à payer ainsi que des salaires à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

PHILOSOPHIE DES SAGES-FEMMES

Le texte qui suit a été adopté par les membres du Bureau de l'Ordre des sages-femmes du Québec le 29 mars 2002. Celui-ci est tiré de la Philosophie adoptée par l'assemblée générale du Regroupement Les sages-Femmes du Québec en juin 1996.

LA PRATIQUE DES SAGES-FEMMES est basée sur le respect de la grossesse et de l'accouchement comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes.

LES SAGES-FEMMES reconnaissent que l'accouchement et la naissance appartiennent aux femmes et à leur famille. La responsabilité des professionnelles<sup>1</sup> de la santé est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour accoucher avec leur pouvoir, en sécurité et dans la dignité.

LES SAGES-FEMMES respectent la diversité des besoins des femmes et la pluralité des significations personnelles et culturelles que les femmes, leur famille et leur communauté attribuent à la grossesse, à la naissance, et à l'expérience de nouveau parent.

LA PRATIQUE DES SAGES-FEMMES s'exerce dans le cadre d'une relation personnelle et égalitaire, ouverte aux besoins sociaux, culturels et émotifs autant que physiques des femmes. Cette relation se bâtit dans la continuité des soins et des services durant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.

LES SAGES-FEMMES encouragent les femmes à faire des choix quant aux soins et services qu'elles reçoivent et à la manière dont ceux-ci sont prodigués. Elles conçoivent les décisions comme résultant d'un processus où les responsabilités

sont partagées entre la femme, sa famille (telle que définie par la femme) et les professionnelles de la santé. Elles reconnaissent que la décision finale appartient à la femme.

LES SAGES-FEMMES respectent le droit des femmes de choisir leur professionnelle de la santé et le lieu de l'accouchement, en accord avec les normes de pratique de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Les sages-femmes sont prêtes à assister les femmes dans le lieu d'accouchement de leur choix, incluant le domicile.

LES SAGES-FEMMES considèrent que la promotion de la santé est primordiale dans le cycle de la maternité. Leur pratique se base sur la prévention et inclut un usage judicieux de la technologie.

LES SAGES-FEMMES considèrent que les intérêts de la mère et de son enfant à naître sont liés et compatibles. Elles croient que le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la mère et de son bébé est de centrer leurs soins sur la mère.

LES SAGES-FEMMES encouragent le soutien des familles et de la communauté comme moyens privilégiés de faciliter l'adaptation des nouvelles familles.

◆ Afin d'alléger le texte, le féminin est utilisé pour désigner les deux sexes.



sage-femme

## ORDRE DES SAGES-FEMMES DU QUÉBEC

204, rue Notre-Dame Ouest, bureau 400  
Montréal (Québec) H2Y 1T3  
Téléphone : 514-286-1313  
Télécopieur : 514-286-0008  
Internet : <http://www.osfq.org>  
Courriel : [ordresagesfemmes@osfq.org](mailto:ordresagesfemmes@osfq.org)

rapport annuel 2006-2007